



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL20-DE



Date de la convocation : 25 juin 2024  
Séance du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

### **20- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA MÉTAIRIE – AVENANTS N°1 AUX LOTS 8 ET 9 ET AVENANTS N°2 AUX LOTS 2 ET 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n°26 du 26 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 16 octobre 2023 et 30 octobre 2023.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- **Lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence »** : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant total de 151 716,97 € HT (Offre de base : 122 051,66 € HT + PSE1: 15 247,00 € HT + PSE2 : 14 418,31 € HT
- **Lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit »** : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON pour son offre de base d'un montant de 350 437,00 € HT
- **Lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre »** : attribué à la société RICHOU JORDAN – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 90 942,54 € HT
- **Lot 5 « Faux-plafond / Isolation »** : attribué à la société JACKY HERVOUET – 85260 LES BROUZILS pour un montant de 103 334,00 € HT
- **Lot 6 « Peinture »** : attribué à la société ADC RONDEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 59 751,19 € HT
- **Lot 7 « Revêtement de sol »** : attribué à la société AUCHER – 85150 LA MOTHE ACHARD pour un montant de 93 500,00 € HT
- **Lot 8 « Electricité »** : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base d'un montant de 222 479,35 € HT
- **Lot 9 « Chauffage / Ventilation »** : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 188 996,89 € HT.

Soit un montant global de travaux de 1 261 157,94 € HT.

Par délibération n°20 du 5 février 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n° 1 aux lots 2 et 4 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°1 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » a augmenté le marché de 0,94 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 353 719,00 € HT
- L'avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a augmenté le marché de 0,67 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 91 551,10 € HT.

Suite à ces avenants, le montant total des travaux est donc de 1 265 048,50 € HT, soit 0,31 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

Dans le cadre du chantier, quatre avenants sont proposés.

**L'avenant n°1 au lot 8 « Electricité »** a pour objet de prendre en compte une demande du maître d'ouvrage, à savoir le câblage électrique suite au passage des stores extérieurs de commande par treuil et manivelle en commande électrique individuelle filaire, demandé par avenant au titulaire du lot 2.

De plus, dans un souci d'esthétisme et d'économie financière, le maître d'ouvrage souhaite intégrer des éclairages dans le faux plafond. La modification de ces travaux entraîne une diminution du marché de 1 827,33 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représentent une plus-value totale de 2 817,67 € HT (selon devis DV232402263 du 1<sup>er</sup> février 2024 et DV232403142 du 10 avril 2024 annexés à l'avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 8 « Electricité » s'élève à 225 297,02 € HT, soit une augmentation de 1,27 % par rapport au montant initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,  
Vu la délibération n°26 du Conseil municipal du 26 juin 2023,  
Vu la délibération n°20 du Conseil municipal du 5 février 2024,  
Vu le Budget principal 2024,  
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 18 juin 2024,  
Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

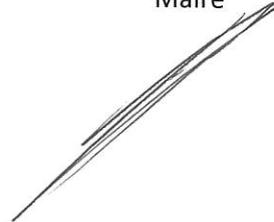
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants aux marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie – Avenants n°1 aux lots 8 « Electricité » et 9 « Chauffage / Ventilation » et avenants n°2 aux lots 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » et 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Marie-Annick MENANTEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024  
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024

**L'avenant n°1 au lot 9 « Chauffage / Ventilation »** a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- remplacement des meubles éviers existants à la demande du maître d'ouvrage.  
Ces meubles devaient être réalisés par les agents de la collectivité. Cependant, leur remplacement par la société OUVRARD étant plus avantageux financièrement, il est proposé de lui confier cette prestation pour un montant de 2 015,00 € HT,
- déplacement de la tuyauterie et des radiateurs suite à la création de portes extérieures pour un montant de 1 145,18 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représentent une plus-value totale de 3 160,18 € HT (selon devis n°DV232402816 et DV232402813 du 07 mars 2024 et annexés à l'avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 9 « Chauffage /Ventilation » s'élève à 192 157,07 € HT, soit une augmentation de 1,67 % par rapport au marché initial.

**L'avenant n°2 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit »** a pour objet de prendre en compte le passage des stores extérieurs de commande par treuil et manivelle en commande électrique individuelle filaire.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représentent une plus-value de 6 302,00 € HT (selon devis en date du 20 février 2024 annexé à l'avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » s'élève à 360 021,00 € HT, soit une augmentation totale de 2,73 % par rapport au montant initial.

**L'avenant n°2 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre »** a pour objet de prendre en compte les prestations suivantes :

- la réparation du Placoplatre suite à la découverte d'une ancienne infiltration d'eau,
- l'encoffrement coupe-feu ½ heure des poutres métalliques suite à la demande du Contrôleur Technique SOCOTEC,
- l'agrandissement feuillure dans la maçonnerie pour la pose en totalité des dormants dans la maçonnerie pour respecter des normes CF ½ heure.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représentent une plus-value de 3 903,53 € HT (selon devis n° I-24-03-3 du 1<sup>er</sup> mars 2024 annexé à l'avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » s'élève à 95 454,63 € HT, soit une augmentation totale de 4,96 % par rapport au montant initial.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 1 281 231,88 € HT, soit 1,59 % d'augmentation par rapport au montant total initial.